

**PHI8091 – PHILOSOPHIE DES SCIENCES HUMAINES ET DES SCIENCES SOCIALES**

**/PHI911J– SÉMINAIRE EN PHILOSOPHIE THÉORIQUE I**

**PHILOSOPHI(E)S DE L'ANTHROPOCÈNE**

Automne 2024

Judi 14.00-17.00 / Local W-5125

Enseignant : Vincent Guillin (Philosophie)

Bureau : W-5440 - Tél. : 514-987-3000 (poste 5393)

Heures de disponibilité : le mercredi, 11.00-12.00 ou sur rv.

Courriel : [guillin.vincent\\_philippe@uqam.ca](mailto:guillin.vincent_philippe@uqam.ca)

**A/ Description de l'annuaire :**

**PHI8091** : Étude des problèmes philosophiques et, plus particulièrement, épistémologiques soulevés par les sciences de l'homme, de la société et de la culture. La perspective pourra être historique ou systématique. Les thèmes traités seront relatifs aux présupposés, aux difficultés conceptuelles propres, à la spécificité méthodologique et aux dimensions éthiques et politiques de ces disciplines.

**PHI911j** : Ce séminaire à contenu variable explore des thèmes ou des problèmes en philosophie théorique contemporaine, dans un des domaines suivants : logique, philosophie du langage, philosophie de l'esprit, philosophie des sciences cognitives et des neurosciences, philosophie des sciences humaines et sociales, philosophie des sciences naturelles, théorie de la connaissance, métaphysique.

**B/ Description spécifique :**

En mars 2024, après plus de 15 ans de discussion, l'Union internationale des sciences géologiques (UISG), suite à un vote de sa Sous-commission sur la stratigraphie quaternaire (SQS), a finalement rejeté la proposition d'introduire dans l'Échelle des temps géologiques (ETG) une nouvelle unité stratigraphique, l'Anthropocène – c'est-à-dire une époque qui se caractériserait par le fait que les activités humaines y seraient devenues la principale cause des changements permanents à l'échelle planétaire. Comme le résumait le [communiqué](#) de l'UISG annonçant le résultat de ce scrutin, « l'Anthropocène comme concept continuera d'être largement utilisé non seulement par les spécialistes des sciences de la Terre et de l'environnement, mais aussi par les chercheurs en sciences sociales, les politiciens et les économistes, comme par le grand public. A ce titre, il demeurera un outil de description inestimable des interactions humains-environnement. Et s'il n'est pas reconnu comme un terme géologique formel, il sera néanmoins plus utilement employé dans les discussions futures sur les impacts anthropogéniques affectant les systèmes climatiques et environnementaux de la Terre ».

Parce que la notion d'Anthropocène entendait, entre autres choses, nous pousser à reconceptualiser le « grand partage » entre Nature et Culture, et donc à engager une refonte profonde de la manière de penser les rapports entre sciences naturelles et sciences humaines ou humaines, elle est aussi un objet particulièrement suggestif et heuristique pour la réflexion philosophique. Ce séminaire prendra donc prétexte de la décision de l'UISG pour s'interroger sur le contenu et la valeur du concept d'Anthropocène d'un point de vue épistémologique et méthodologique, tout en explorant les différentes façons dont il est susceptible d'influer ou de conditionner les décisions collectives ou les actions individuelles.

Le séminaire s'articulera autour de 4 grandes séquences : 1) une analyse historico-épistémologique du processus qui a conduit à proposer la notion d'Anthropocène comme unité stratigraphique et qui en exposera les attendus et présupposés ontologiques, anthropologiques et éthiques, cette analyse s'opérant dans le cadre conceptuel des « controverses scientifiques »; 2) un panorama de propositions alternatives pour caractériser la période désignée par l'Anthropocène et ses liens avec la crise écologique (Capitalocène, Plantationocène, Chthulucène, etc.); 3) une introduction critique à ce que l'on appelle la « philosophie des risques existentiels » (en s'appuyant notamment sur l'ouvrage de Toby Ord, [The Precipice](#) [2020]); et finalement 4) une réflexion sur le « longtermism » - c'est-à-dire les préconisations pratiques qu'on affirme dériver de la prise en compte des risques existentiels caractéristiques de l'anthropocène, à savoir, comme le soutient de William

McAskill dans son livre [What We Owe the Future](#) [2022], qu' « influencer le futur à long terme est une priorité morale cruciale pour notre temps ».

### **C/ Méthodologie :**

Typiquement, le cours se partagera en trois séquences. Dans un premier moment, l'enseignant introduira au thème ou au problème abordé, en en détaillant les origines historiques, les attendus doctrinaux et les implications philosophiques. On passera ensuite, sous la conduite d'un.e étudiant.e., à une présentation détaillée des textes à lire. On terminera par une discussion, par le groupe dans son ensemble, des thèmes et des problèmes abordés dans les lectures et des développements auxquels ils peuvent donner lieu.

Parce que cette activité d'enseignement est, comme son titre le suggère, un séminaire de *recherche*, on consacra des segments spécifiques de certaines séances à introduire les étudiant.e.s à un certain nombre de ressources (lexicographiques et bibliographiques notamment) et de compétences (lecture approfondie, analyse conceptuelle, problématisation, construction d'une argumentation suivie, mobilisation de références théoriques et de données empiriques, utilisation de la littérature secondaire, etc.) indispensables à la poursuite de tout projet de recherche philosophique.

Le plan du cours, les présentations power point et les différents documents distribués en classe seront mis à disposition sur un module *Moodle* spécifique.

**Important :** parce que ce séminaire a pour ambition de favoriser une réflexion philosophique sur les problèmes soulevés par des discours provenant d'horizons théoriques et disciplinaires très variés et que cette réflexion ne sera pertinente que si elle est informée, il est attendu des étudiant.e.s qu'ils soient capables d'*assimiler une quantité parfois substantielle de littérature de différents ordres* (philosophique, écologique, historique, anthropologique, sociologique, etc.) et de *la synthétiser pour eux-mêmes*. La capacité à procéder à *une lecture suivie et critique* du matériau étudié est la condition nécessaire pour profiter pleinement de ce séminaire.

### **E/ Textes :**

Il est requis de l'étudiant.e. qu'il/elle effectue les lectures obligatoires pour chaque séance (en général, un ou plusieurs chapitres d'une œuvre ou une série d'articles), qui seront fournies par l'enseignant.

### **F/ Proposition d'évaluation :**

L'évaluation de l'enseignement pourrait se baser sur quatre éléments:

#### **1. Participation active au séminaire (20%). La participation se compose de deux éléments :**

- a. Présence au séminaire et participation régulière aux discussions hebdomadaires, témoignant d'une lecture active des textes au programme (10%) ;
- b. Pour que les discussions soient aussi fécondes que possibles, les étudiant.e-s seront tenu-e-s de préparer, à partir de la semaine 2, une courte réflexion sur les textes de la séance, à remettre impérativement sur Moodle avant chaque cours, en format .doc ou .docx (8 réflexions minimum de 1,25% chacune = 10% au total). Format : 1 à 2 pages max., interligne 1,5, Times ou Times New Roman, point 12.

**N.B.** Pas de texte à remettre le jour de votre présentation en classe (voir ci-dessous) : la présentation vous donnera les points associés à l'exercice.

Consignes : Vous devez livrer de courtes réflexions problématisées, comprenant au moins deux questions ou problèmes suscités par les textes au programme (ces questions peuvent porter sur un argument, une thèse, un concept, un exemple utilisé, etc. ; il s'agit moins de soulever un problème de compréhension que de dégager une question ou une difficulté philosophique à propos de telle thèse, de tel concept ou de tel argument). Vous serez amené-e-s à faire part de ces réflexions et questions au cours de la discussion en groupe.

#### **2. Une présentation orale (15%)**

Le calendrier des présentations sera fixé lors des deux premières séances (choix des textes et dates); un document méthodologique détaillant les consignes pour les présentations sera mis à disposition sur le Moodle du cours.

**3. Une analyse de controverse (15%)**

Deux « ateliers controverses » (Semaines 4 et 15) seront organisés au cours de la session. Ils auront pour objectif d'initier les étudiant.e.s à l'étude et l'analyse des controverses scientifiques et philosophiques. À cette occasion, les étudiant.e.s devront remettre une analyse de la controverse de leur choix (à savoir, soit la controverse sur le vote négatif de la SSQ sur l'adoption de l'Anthropocène comme unité stratigraphique [semaine #4], soit l' « Affaire Bankman-Fried » [semaine #15]. L'exercice consistera en la rédaction d'une note de synthèse, **de 2000 mots**(+ ou -10%, notes et références exclues; police en point 12, interligne 1.5), fondée sur une bibliographie de travail, qui caractérisera la nature de la controverse, identifiera ses protagonistes, explicitera les enjeux qu'elle soulève, analysera les arguments qui y ont été échangés et en tirera les conclusions philosophiques pertinentes. Le travail devra être rendu avant le début de la séance concernée. Un document méthodologique détaillant les consignes pour l'analyse de controverse sera mis à disposition sur le Moodle du cours. Le travail devra être impérativement rendu sur Moodle, en format .doc ou .docx, avant la séance concernée.

**4. Problématique du travail de fin de session (10%)**

**À la semaine 11 (14/11/2024):** remise du travail de mi-session, **de 1600 à 1800 mots** (police en point 12, interligne 1.5) consistant en la rédaction d'une *problématique* (**1 page min.**), d'un *plan détaillé* (les différents éléments doivent apparaître sous forme de thèses énoncées de manière affirmative; **2 pages min.**) et d'une *bibliographie commentée* (comportant au moins **5** références, avec leurs informations bibliographiques complète [voir .6 de la *Méthodologie de la dissertation*] dont vous expliquerez la pertinence pour votre travail; **1 page min.**) en lien avec la question retenue pour la dissertation de fin de session. Le travail de mi-session devra être impérativement rendu sur Moodle, en format .doc ou .docx.

**5. Dissertation de fin de session (40%)**

**Le 19 décembre 2024, au plus tard :** remise d'une dissertation de **5000 mots** (+ ou -10%, notes et bibliographie exclues; police en point 12, interligne 1.5) traitant une question ou un problème liés à la thématique du séminaire. Un document méthodologique détaillant les consignes pour les présentations sera mis à disposition sur le Moodle du cours. Le travail de mi-session devra être impérativement rendu sur Moodle, en format .doc ou .docx.

**La note finale résultera donc de la pondération suivante :** 1) *Participation active séminaire* (présence + 10 courtes réflexions) : **20%** ; 2) *Présentation* : **15%** ; 3) *Analyse de controverse* : **15%**; 4) *Travail de mi-session* : **10%**; 5) *Travail de fin de session* : **40%**. **Pour valider le séminaire, il vous faudra nécessairement réaliser l'ensemble des quatre éléments d'évaluation.**

**Aucun travail en retard ne sera accepté, sauf accord préalable de l'enseignant** (une pénalité s'appliquant alors, à raison de 2% en moins sur la note finale par jour ouvrable de retard ; aucune régularisation *a posteriori* ne sera effectuée).

**G/ Barème des notes :**

| Notation littérale | Notation chiffrée | Notation en % |
|--------------------|-------------------|---------------|
| A+                 | 4.3               | 90 – 100      |
| A                  | 4.0               | 85 – 90       |
| A-                 | 3.7               | 80 – 85       |
| B+                 | 3.3               | 77 – 80       |
| B                  | 3.0               | 73 – 77       |
| B-                 | 2.7               | 70 – 73       |
| C+                 | 2.3               | 65 – 70       |
| C                  | 2.0               | 60 – 65       |
| E                  | 0.0               | moins de 50   |

H/ Programme détaillé :

| Date                  | Thème  | Lectures obligatoires   |
|-----------------------|--|---|
| Semaine 1 (05/09/24)  | Introduction : Philosophie(s) de l'Anthropocène  | <i>Plan de cours;</i><br>Kant, <i>Logique;</i><br>Gingras, « "L'Anthropocène", science ou convention? »;  |
| Semaine 2 (12/09/24)  | L'Anthropocène (I) :<br>Une nouvelle époque?   | Crutzen & Stoermer, « The "Anthropocene" »;<br>Crutzen, « La géologie de l'humanité: l'Anthropocène »;<br>Steffen <i>et alii</i> , « The Anthropocene... »;   |
| Semaine 3 (19/09/24)  | L'Anthropocène (II) :<br>Définir l'anthropocène – La controverse Lewis-Maslin  | Lewis & Maslin, « Defining the Anthropocene »;<br>Hamilton, « Getting the Anthropocene so Wrong »;<br>Zalasiewicz, « Disputed Start Dates for Anthropocene »;<br>Zalasiewicz <i>et al.</i> , « Colonization of the Americas... »;<br>Lewis & Maslin, « A Transparent Framework... »;<br>Maslin & Lewis, « Anthropocene: Earth System, ... »;<br>Waters <i>et al.</i> , « The Anthropocene is Functionally Distinct... »;<br>Ellis <i>et al.</i> , « Involve Social Scientists in Defining... »;<br>Zalasiewicz <i>et al.</i> , « Anthropocene: its Stratigraphic Basis »; |
| Semaine 4 (26/09/24)  | L'Anthropocène (III) :<br>La controverse stratigraphique – Un dernier clou dans le cercueil?   | <b>Atelier controverse #1</b><br><i>Remise de l'analyse de controverse #1</i>   |
| Semaine 5 (03/10/24)  | L'Anthropocène et les sciences humaines et sociales (I) :<br>Histoire  | Chakrabarty, <i>Après le changement climatique, penser l'histoire;</i>  |
| Semaine 6 (10/10/24)  | Conférences Hugues Leblanc 2024<br>Simon Caney (Warwick)   | A venir   |
| Semaine 7 (17/10/24)  | L'Anthropocène et les sciences humaines et sociales (II) :<br>Anthropologie  | <i>Latour, Face à Gaïa;</i>   |
| Semaine 8 (24/10/24)  | Semaine de lecture   |   |
| Semaine 9 (31/10/24)  | L'Anthropocène et les sciences humaines et sociales (III) :<br>Économie politique  | Malm, <i>L'anthropocène contre l'histoire;</i><br>Moore, <i>Le Capitalisme dans la toile de la vie;</i>   |
| Semaine 10 (07/11/24) | L'Anthropocène et les sciences humaines et sociales (IV) :<br>L'Écoféminisme et les <i>studies</i>   | Haraway, <i>Vivre avec le trouble;</i>  |
| Semaine 11 (14/11/24) | L'Anthropocène comme temps des catastrophes (I) :<br>La philosophie des risques existentiels   | Ord, <i>The Precipice;</i><br><i>Remise du travail de mi-session</i>  |
| Semaine 12 (21/11/24) | L'Anthropocène comme temps des catastrophes (II) :<br>« Même pas peur! »   | Ord, <i>The Precipice;</i>  |
| Semaine 13 (28/11/24) | L'Anthropocène comme âge des choix décisifs (I) :<br>Penser à long terme?  | MacAskill, <i>What We Owe the Future;</i>   |
| Semaine 14 (05/12/24) | L'Anthropocène comme âge des choix décisifs (II) :<br>Quels objectifs collectifs et individuels ?  | MacAskill, <i>What We Owe the Future;</i>   |
| Semaine 15 (12/12/24) | L'Anthropocène comme âge des choix décisifs (III) :<br>L'Affaire Bankman-Fried<br>Une controverse philosophique du XXI <sup>e</sup> siècle | <b>Atelier controverse #2</b><br><i>Remise de l'analyse de controverse #2</i>   |
| (19/12/24)            | <i>Remise du travail de fin de session</i>   |   |

## I/ calendrier des lectures obligatoires

### Séance 1/ Introduction – Philosophie(s) de l'Anthropocène

#### Lectures obligatoires :

- *Plan de cours* PHI8091/911j (A24);
- Kant, *Logique*, tr. fr. L. Guillermit, 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée, Paris : Vrin, 1970, Introduction, III, p. 21-27;
- Yves Gingras, « "L'Anthropocène", science ou convention? », *Pour la science*, juin 2024, 560, p. 20.

\*

### Séance 2/ L'Anthropocène (I) : une nouvelle époque?

#### Lectures obligatoires :

- Paul J. Crutzen & Eugene F. Stoermer, « The "Anthropocene" », *Global Change Newsletter*, 2000, 41, p. 17-18.
- Paul J. Crutzen, « Geology of Mankind », *Nature*, 2002, 415, p. 23 [une version française est aussi disponible: « La géologie de l'humanité : l'Anthropocène », *Ecologie & politique*, 2007, 34:1, p. 141-148].
- Will Steffen, Jacques Grinevald, Paul Crutzen & John McNeill, « The Anthropocene: Conceptual and Historical Perspectives », *Philosophical Transactions of the Royal Society A*, 2011, 369, p. 842-867.

\*

### Séance 3/ L'Anthropocène (II) : Définir l'anthropocène – la controverse Lewis-Maslin

#### Lectures obligatoires :

- Simon L. Lewis & Mark A. Maslin, « Defining the Anthropocene », *Nature*, 2015, 519, p. 171–180.
- Jan Zalasiewicz, « Disputed Start Dates for Anthropocene », *Nature*, 2015, 520, p. 436.
- Clive Hamilton, « Getting the Anthropocene So Wrong », *The Anthropocene Review*, 2015, 2:2, p. 102-107.
- Mark A. Maslin & Simon L. Lewis, « Anthropocene: Earth System, Geological, Philosophical and Political Paradigm Shifts », *The Anthropocene Review*, 2015, 2:2, p. 108-116.
- Jan Zalasiewicz *et al.*, « Colonization of the Americas, 'Little Ice Age' Climate, and Bomb-Produced Carbon: Their Role in Defining the Anthropocene », *The Anthropocene Review*, 2015, 2:2, p. 117-127.
- Simon L. Lewis & Mark A. Maslin, « A Transparent Framework for Defining the Anthropocene Epoch », *The Anthropocene Review*, 2015, 2:2, p. 128-146.
- Colin N. Waters *et al.*, « The Anthropocene is Functionally and Stratigraphically Distinct from the Holocene », *Science*, 2016, 351, aad2022-1-aad2622-10.
- Erle Ellis *et al.*, « Involve Social Scientists in Defining the Anthropocene », *Nature*, 2016, 540, p. 192–193.
- Mark A. Maslin & Erle C. Ellis, « Scientists Still Don't Understand the Anthropocene – and They're Going About It the Wrong Way », *The Conversation*, 7 décembre 2016;
- Jan Zalasiewicz *et al.*, « Anthropocene: its Stratigraphic Basis », *Nature*, 2017, 541, p. 289.

\*

### Séance 4/ L'Anthropocène (III) : la controverse stratigraphique – un dernier clou dans le cercueil de l'anthropocène ?

#### Lectures obligatoires :

À venir ;

\*

**Séance 5/ L'Anthropocène et les sciences humaines et sociales (I) : Histoire**

Lectures obligatoires :

- Dipesh Chakrabarty, *Après le changement climatique, penser l'histoire*, trad. par A. de Saint Loup et P.-E. Dauzat, Préface de F. Hartog, Paris : Gallimard, 2023, Introduction (Intimations du planétaire) & Chapitre 1 (Quatre Thèses), p. 22-56 & 59-103.

**Séances 6/ Conférence Hugues Leblanc 2024 : Simon Caney (Warwick)**

Lectures obligatoires :

- À venir;

\*

**Séance 7/ L'Anthropocène et les sciences humaines et sociales (II) : Anthropologie**

Lectures obligatoires :

- Bruno Latour, *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris : La Découverte, 2015, Conférences 1 (p. 15-19, 23-26, 29-30, 32-35 & 48-52), 2 (p. 57-79 & 89-93) & 4.

\*

**Séance 8 / L'Anthropocène et les sciences humaines et sociales (III) : Économie politique**

Lectures obligatoires :

- Andreas Malm, *L'anthropocène contre l'histoire. Le réchauffement climatique à l'ère du capital*, tr. fr. É. Dobenesque, Paris : La fabrique, 2017, Avant-Propos & Chap. II (p. 67-100 & 103-140);
- Jason W. Moore, *Le Capitalisme dans la toile de la vie. Écologie et accumulation du capital*, tr. fr. R. Ferro, Toulouse : Édition de l'Asymétrie, 2020, Chap. VII.

\*

**Séance 9/ L'Anthropocène et les sciences humaines et sociales (IV) : L'Écoféminisme et les *studies***

Lectures obligatoires :

- Donna J. Haraway, *Vivre avec le trouble*, tr. fr. V. Garcia, Vaux-en-Velin : Les Éditions des mondes à faire, 2020, Chap. 2 (« Une pensée tentaculaire. *Anthropocène, Capitalocène, Chthulucène* ») et Chap. 4 (« Faites des parents! *Anthropocène, Capitalocène, Plantationocène, Chthulucène* »).

\*

**Séance 10/ L'Anthropocène comme temps des catastrophes (I) : La philosophie des risques existentiels**

Lectures obligatoires :

- Toby Ord, *The Precipice. Existential Risks and the Future of Humanity*, New York: Hachette Books, 2020, Introduction (p. 3-4, 6, 7-8 & 9), Chap. 1 (p. 11-21, 22-3, 28-33), 2 (p. 35-52 & 56-57; Appendices A & B), 4 (p. 89, 102-113 & 119), & 5 (p. 121-123 & 138-152).

\*

**Séance 11/ L'Anthropocène comme temps des catastrophes (II) : « Même pas peur! »**

Lectures obligatoires :

- Toby Ord, *The Precipice. Existential Risks and the Future of Humanity*, New York: Hachette Books, 2020, Chap. 6 & 7.

\*

### Séance 12/ L'Anthropocène comme âge des choix décisifs (I) : Penser à long terme?

Lectures obligatoires :

- William MacAskill, *What We Owe the Future*, New York: Hachette Books, 2022, Chap. 1 & 2.

\*

### Séance 13/ L'Anthropocène comme âge des choix décisifs (II) : quels objectifs collectifs et individuels ?

Lectures obligatoires :

- William MacAskill, *What We Owe the Future*, New York: Hachette Books, 2022, Chap. 8. & 10.

\*

### Séance 14/ L'Anthropocène comme âge des choix décisifs (III) : Une controverse philosophique du XXI<sup>e</sup> siècle

#### J/ Bibliographie indicative :

Ouvrages généraux et de référence sur l'Anthropocène :

- Rémi Beau & Catherine Larrère (dir.), *Penser l'Anthropocène*, Paris : Presses de Sciences Po, 2018;
- Christophe Bonneuil & Jean-Baptiste Fressoz, *L'évènement Anthropocène, La Terre, l'histoire et nous*, 2<sup>e</sup> édition mise à jour et augmentée, Paris : Seuil, 2016.
- Christophe Bouton, *L'Accélération de l'histoire. Des Lumières à l'Anthropocène*, Paris : Seuil, 2022;
- Sébastien Dutreuil & Pierre Charbonnier, « Philosophy of the Anthropocene », *Oxford Research Encyclopedia of Environmental Science*, 2024.
- Erle C. Ellis, *Anthropocene: A Very Short Introduction*, Oxford: Oxford University Press, 2018.
- Alexander Federau, *Pour une philosophie de l'anthropocène*, Paris: Puf, 2017.
- Clive Hamilton, François Gemenne & Christophe Bonneuil, (Eds.), *The Anthropocene and the Global Environmental Crisis: Rethinking Modernity in a New Epoch*, London: Routledge, 2015.
- Simon L. Lewis & Mark A. Maslin, *The Human Planet: How we created the Anthropocene*, nouvelle édition avec une préface inédite, New Haven & London: Yale University Press, 2022.
- Carolyn Merchant, *The Anthropocene and the Humanities. From Climate Change to a New Age of Sustainability*, New Haven & London: Yale University Press, 2020.
- Lionel Scotto D'Apollonia, *Controverses climat & Anthropocène. Enjeux démocratiques du dialogue sciences-société*, Paris: Matériologiques, 2022.
- Julia Adeney Thomas (ed.), *Altered Earth: Getting the Anthropocene Right*, Cambridge: Cambridge University Press, 2022.
- Nathanaël Wallenhorst & Christoph Wulf (Eds.), *The Handbook of the Anthropocene. Humans between Heritage and Future*, Cham: Springer, 2023.
- Jan Zalasiewicz et al. (Eds.), *The Anthropocene as a Geological Time Unit. A Guide to the Scientific Evidence and Current Debate*, Cambridge: Cambridge University Press, 2019.

Ouvrages généraux et de référence sur les risques existentiels :

- Nick Bostrom & Milan M. Cirkovic (Eds.), *Global Catastrophic Risks*, Oxford: Oxford University Press, 2011.
- John A. Leslie, *The End of the World: the Science and Ethics of Human Extinction*, Nouvelle édition, London: Routledge, 2002.
- Émile P. Torres, *Morality, Foresight and Human Flourishing. An Introduction to Existential Risks*, préf. par Martin Rees, Durham : Pitchstone Publishing, 2017.
- Émile P. Torres, *Human Extinction. A History of the Science and Ethics of Annihilation*, London: Routledge, 2024;

Ouvrages généraux et de référence sur les controverses socio-scientifiques :

- Numéro thématique « [Débats et controverses](#) », *Enquête*, 1997, 5.
- Numéro thématique « [Comment on se dispute](#) », *Mil neuf cent*, 2007, 25.
- Francis Chateauraynaud, *Argumenter dans un champ de force. Essai de balistique sociologique*, Paris : Éditions Petra, 2011.
- Yves Gingras (dir.), *Controverses. Accords et désaccords en sciences humaines et sociales*, Paris: CNRS éditions, 2014.
- Peter K. Machamer, Marcello Pera & Aristeides Baltas (Eds.), *Scientific Controversies : Philosophical and Historical Perspectives*, Oxford : Oxford University Press, 2000.
- Dominique Raynaud, *Sociologie des controverses scientifiques*, préface de M. Bunge, Paris : Matériologiques, 2018.



**K/ Rappel de la politiques 16 (sur le harcèlement sexuel), du règlement 18 (sur les infractions de nature académique) et de la politique 44 (sur l'accueil et le soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap)**

**Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel**

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

**Pour plus d'information :**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

**Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)  
514 987-3000, poste 0886 ; [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca); [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 ; [vie-etudiante.uqam.ca](http://vie-etudiante.uqam.ca)

Service de la prévention et de la sécurité :  
514 987-3131



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

**INFO**  
**SPHÈRE**

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

**Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)**

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

**Situation pouvant mener à du harcèlement**

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

**La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté.** Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

**Pour plus d'information :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)  
514 987-3000, poste 0886 ; [harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca); [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca)

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 ; [vie-etudiante.uqam.ca](mailto:vie-etudiante.uqam.ca)

Service de la prévention et de la sécurité :  
514 987-3131